

Niveau :	<b>MASTER</b>					1 <sup>ère</sup> année
Domaine :	<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>					<b>M1</b>
Mention :	<b>SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>					
Parcours :	<b>ENTRAINEMENT, PREPARATION PHYSIQUE, MENTALE ET MANAGEMENT DU SPORT (EPPMMS)</b>					
Volume horaire étudiant :	297h	96 h	130 h	h	150 h	<b>523 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

## Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Marie Pierre CHAURAY UFR STAPS ☎ 03.80.39.67.20 <a href="mailto:marie-pierre.chauray@u-bourgogne.fr">marie-pierre.chauray@u-bourgogne.fr</a>	Janine BURYN UFR STAPS ☎ 03.80.39.67.03 <a href="mailto:janine.burny@u-bourgogne.fr">janine.burny@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : U.F.R. STAPS Faculté des Sciences du Sport – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX	

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette formation professionnelle unique en France, est caractérisée par sa bivalence. Elle bénéficie des acquis du DESS « Entraînement et Management du Sport » (créé en 1990), particulièrement demandé par les étudiants et reconnu par le milieu professionnel. Elle apporte des compétences pluridisciplinaires permettant aux diplômés d'être en adéquation avec le marché de l'emploi du secteur privé et de réussir aux concours de cadre A de la fonction publique (Etat et collectivités territoriales). La réorganisation en Master a permis une mutualisation des moyens et des compétences aboutissant à une importante transversalité. Au plan pédagogique, les contenus sont parfaitement structurés par la recherche, tant fondamentale qu'appliquée avec cinq laboratoires d'appui et DERTTECH.

Les origines des étudiants à l'entrée du M1 peuvent être très diversifiées avec une sélectivité prévue entre M1 et M2.

Les débouchés professionnels sont très importants et toujours en développement (secteur fédéral, collectivités locales et secteur marchand). Des passerelles sont prévues avec d'autres formations universitaires ; les « cloisonnements » qui existaient auparavant entre DEA et DESS sont supprimés.

Les enseignants sont soit des enseignants chercheurs, soit des professionnels de haut niveau spécialisés en entraînement sportif ou en management des organisations sportives.

## Objectifs de la formation et débouchés

### Objectifs de la formation

#### *professionnels*

La spécialité « Entraînement et Management du Sport » de la mention « Sport et Activités Physiques », du master « Sciences Humaines et Sociales », a pour objectifs principaux la professionnalisation et la diversification des débouchés (secteur fédéral, ministère de la jeunesse et des sports, collectivités locales, secteur marchand).

Par sa bivalence, c'est un diplôme professionnel qui permet aux étudiants d'obtenir assez facilement un emploi, une amélioration de plan de carrière ou une reconversion dans les métiers du sport. Il est en plus directement préparatoire au concours du professorat de sport

(ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative) et à celui de conseiller territorial des APS (centre national de la fonction publique territoriale)

## **Débouchés : description des compétences visées par la formation et débouchés prévus**

Les compétences à acquérir sont relatives à tous les domaines de l'entraînement sportif (technique, préparation physique, préparation psychologique, planification, détection, évaluation...) ainsi qu'aux domaines du management appliqué aux organisations sportives (management, gestion des ressources humaines, analyse financière, marketing et communication, droit du sport, techniques quantitatives de gestion...)

Dans les différents secteurs d'activités, qu'il s'agisse du mouvement sportif associatif privé, des collectivités locales et territoriales, du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou encore du secteur marchand (salle de forme, grande distribution...), il est nécessaire d'avoir la double compétence de l'entraîneur technicien du sport et du manager gestionnaire de l'environnement physique et humain. Cette double compétence est d'ailleurs indispensable pour réussir aux épreuves des concours du CNFPT (conseiller des APS) ou du MJS (professorat de sport).

C'est sur cette double compétence que nous avons construit la spécialité "Entraînement, Préparation physique, Mentale et Management du Sport". Cette formation permet l'accès à une formation individualisée, associée à un projet professionnel ou intégrée dans un projet de service et instituée dans une logique d'optimisation de la performance. Il est caractérisé par 3 dimensions :

- acquisition des connaissances scientifiques et des compétences spécifiques liées à l'entraînement et à la pratique sportive de haut niveau

- acquisition des compétences en matières d'organisation et de gestion de l'environnement physique et humain du sport

- apprentissage par l'action (300 heures de stage au sein des clubs, ligues, fédérations, collectivités locales, Ministère de la jeunesse et des sports (DRDJS), entreprises à objet sportif).

## **Offres d'emploi identifiées**

- Cadre professionnel de Club : Directeur technique, Directeur sportif, Manager général, -Entraîneur, Préparateur physique, Préparateur psychologique.
- Cadre de section sportive.
- Cadre fédéral :Conseiller sportif régional ou national, cadre dans un pôle " espoir " ou pôle " France ".
- Formateur : en CREPS, en Ecole Nationale ou au sein d'une Fédération.
- Directeur et cadre sportif des services des sports des collectivités locales et territoriales.
- Responsable sportif en entreprise.
- Directeur, cadre de structure commerciale.
- Conseiller technique de fabricant de matériel ou d'équipement sportifs.
- Conseiller en communication.
- Conseiller en management des organisations sportives.
- Permet l'accès à différents 3<sup>e</sup> cycle (Doctorats).

## **Passerelles et réorientation :**

Cette spécialité du Master « Sciences Humaines et Sociales » peut permettre l'accès au Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises (CAAE) des Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), ainsi qu'au doctorat en Sciences Humaines et Sociales en en Gestion. Les étudiants peuvent également suivre la formation au concours de professeur de sport organisée conjointement par le CREPS et l'UFR STAPS de Dijon ainsi que la formation au concours de Conseiller Territorial en APS, organisée conjointement par le CNFPT et l'UFR STAPS de Dijon.

## **Modalités d'admission**

*au titre de la formation initiale (après étude d'un dossier de compétences et motivations par une commission d'admission)*

- les titulaires d'une licence STAPS entraînement et management
- les titulaires d'une autre licence STAPS
- les titulaires de diplômes universitaires autres que STAPS.

*au titre de la formation continue*

- toute personne souhaitant suivre partiellement ou totalement la formation après acceptation du dossier par la commission de validation des acquis professionnels. Renseignements : **SUFCOB** - Maison de l'Université - BP 27877 - 21078 DIJON cedex - Tél. 03.80.39.51.80.

## Organisation et descriptif des études

Libellés	CM	TD	TP	Credits européens	Semestre	Coef
<b>MODULE ENTRAINEMENT</b> (185h étudiants)	102	36	50	24		24
<b>SUIVI DE L'ATHLÈTE DE HAUT-NIVEAU :</b>						
<b>UE 16 : RESPONSABLE N.BABAULT (MCF)</b> Contrôle et évaluation de l'athlète : aspects musculaires	18	15		4	1	4
<b>UEA17 : Responsable H. ASSADI (PRAG)</b> Contrôle et évaluation de l'athlète : aspects énergétiques	18	12		4	1	4
<b>UE 18 : Responsable M. NICOLAS (MCF)</b> Préparation mentale, préparation psychologique dans l'entraînement de haut niveau	18	7,5		3	2	3
<b>UE 19 : Responsable M. POUSSON (PR)</b> Suivi médical, traumatologie, nutrition, dopage	33	1,5		4	2	4
<b>ACTE DE L'ENTRAINEMENT :</b>						
<b>UE 20 : Responsable D.MAGER (PRCE)</b> Conceptions de l'entraînement, de la détection, de l'évaluation : regard sur les choix fédéraux TP de l'acte de l'entraînement de haut-niveau (une famille disciplinaire au choix de l'étudiant) - Athlétisme - Natation - Gymnastique, GR, danse - Sports collectifs - APPN - Activités duelles - Combat	15		30	4	2	4
<b>STAGE :</b>						
<b>UE 21 : Responsable M.P. CHAURAY (PRCE)</b> Projets tuteurés			10	1	1	1
<b>UE 32 : Responsable M.P. CHAURAY (PRCE)</b> Stage entraînement (150h00) Méthodologie de stage			10	4	2	4
<b>MODULE MANAGEMENT</b> (200h00 étudiants)	159	15	26	23		23
<b>MANAGEMENT :</b>						
<b>UE 23 : Responsable B. MEURGEY (MCF)</b> Analyse de la demande sportive Marketing des services sportifs	12 21			3	2	3
<b>UE 24 : Responsable N. GASMI (MCF)</b> Gestion des ressources humaines des organisations sportives Théorie des organisations sportives	15 21			3	2	3
<b>UE 25 : Responsable A.M. LEBRUN (MCF)</b> Stratégie, projet de développement et création d'entreprise dans le secteur sportif Entraînement au management	12	15	6	3	1	3
<b>GESTION, DROIT :</b>						
<b>UE 26 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce)</b> Organisation comptable des structures sportives	21			2	1	2
<b>UE 27 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce)</b> Etudes et analyses de coûts des structures sportives	18			2	2	2
<b>UE 28 : Responsable A.M. LEBRUN (MCF)</b> Contrôle de gestion des organisations sportives	18			2	1	2
<b>UE 29 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce)</b> Droit du sport, droit et sport	21			4	1	4
<b>STAGES :</b>						
<b>UE 30 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce)</b> Projet tuteuré			10	1	1	1
<b>UE 32 : Responsable M.P. CHAURAY (Prce)</b> Stage MANAGEMENT (150h00) Méthodologie de stage			10	3	2	3

Libellés	CM	TD	TP	ECTS	Semestre	Coef
<b>MODULE METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE</b> (82h00 étudiant)	30	27	24	7		7
<b>UE 1 : Responsable F. FOUQUE (MCF)</b> Méthodologie de la recherche : épistémologie Un enseignement au choix parmi : - Méthodologie de la recherche en sciences de la vie - Méthodologie de la recherche en sciences de gestion - Méthodologie de la recherche en sciences humaines - Méthodologie de la recherche en sciences sociales - Méthodologie de la recherche en didactique - Méthodologie de la recherche en APA	12 6	18		3	1	3
<b>UE 4 : Responsable M.P CHAURAY (Prce)</b> Séminaires - mémoires			24	2	2	2
<b>UE 2 : Responsable C. GENTIL (MCF)</b> Statistiques (TD en 6 groupes fonctionnels)	12	9		2	1	2
<b>MODULE LANGAGE</b> (54h00 étudiant)	6	18	30	6		6
<b>UE 5 : Responsable C. GENTIL (MCF)</b> Informatique	6		15	2	1	2
<b>UE 6 : C. WILHELM (Passerelle Université)</b> Vidéo		3	15	2	1	2
<b>UE 3 : Responsable E THOMAS</b> Anglais		15		2	2	2
<b>TOTAL UE OBLIGATOIRES (523h00 étudiants)</b>	<b>297</b>	<b>96</b>	<b>130</b>	<b>60</b>		<b>60</b>

<b>UE FACULTATIVES (pour obtention d'une mention, ou changer de filière)</b>						
<b>UE 42 (IEAPC) Responsable B. CARITEY (MCF)</b> Histoire et sociologie du sport	24			2	2	2
<b>UE 43 (IEAPC) Responsable F. FOUQUES (MCF)</b> Théories et mécanismes de l'apprentissage	12	3		2	2	2
<b>UE 8 APA Responsable C. PAPAXANTHIS (MCF)</b> Action, perception : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques	19	6		2	1	2
<b>UE 9 APA Responsable C. PAPAXANTHIS (MCF)</b> Fonction motrice : plasticité, adaptation, apprentissage et aspects pathologiques. Adaptation de l'entraînement à des publics fragiles	25	9		2	1	2

## Modalités de contrôle des connaissances

### 1 – Régime général

La présence aux TD, TP est obligatoire. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée.

**Trois absences injustifiées ou non autorisées aux TP et TD, par enseignement entraînent l'interdiction de passer les examens**

Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir à la scolarité 15 jours avant la période concernée.

Sont considérées comme absences justifiées :

- le certificat médical précisant le repos à la chambre (doit être fourni dans les 3 jours)
- une convocation à un examen officiel.

D'une session à l'autre, et d'une année à l'autre, l'étudiant peut conserver toutes les notes obtenues supérieures ou égales à 6/20 dans chaque UE. A la 2<sup>e</sup> session, il est convoqué aux épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu de note, ainsi qu'à celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Dans ce dernier cas, s'il a 6/20 ou plus, il n'est pas obligé de se présenter et ses notes de 1<sup>re</sup> session seront alors maintenues. S'il se présente à la 2<sup>e</sup> session, la note de la 1<sup>re</sup> session est remplacée par la note de la 2<sup>e</sup> session.

Quand un étudiant choisit de repasser une UE, et qu'il est entré dans la salle d'examens, on considère qu'il passe la 2<sup>e</sup> session dès le moment où les sujets sont distribués. La règle édictée plus haut au second paragraphe s'applique dès lors.

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi.

## 2 - Régime salarié et assiduité

Les demandes de régime salarié devront être adressées au secrétariat le plus tôt possible après la rentrée officielle. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD et TP. Cette dispense ne sera effective qu'après accord de l'administration. Avant, la présence aux TD et TP sera obligatoire comme pour le régime normal. L'étudiant dispensé sera évalué comme les autres étudiants et devra acquérir par ses propres moyens connaissances et compétences transmises lors des cours auxquels il n'aura pu assister, il sera toutefois dispensé des contrôles continus.

Dans le cas des demandes tardives, une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. **Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.**

ATTENTION : l'inscription administrative à l'université comme étudiant salarié ne dispense pas l'étudiant de faire la demande de régime salarié.

*Athlète ou entraîneur de haut niveau*

TP et TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme.

Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme

Deux sessions d'examens sont organisées en mai et juin. Six semaines séparent ces deux sessions.

## 3 – Descriptif des examens

SEMESTRE 1	Type d'évaluation		Coef
UE 1 méthodologie de la recherche	CT : 1 écrit	3h	coef 3
UE 2 Statistiques	CT : 1 écrit	2h	coef 2
UE 5 Informatique	CT : 1 dossier et/ou un écrit	1h	coef 2
UE 6 Vidéo	CT : 1 production vidéo et un écrit		coef 2
UE 16 Contrôle : aspects musculaires	CT : 1 écrit	2h	coef 4
UE 17 Contrôle : aspects énergétiques	CT : 1 écrit	2h	coef 4
UE 21 Projet tuteuré Entraînement	CC : présentation mémoire (écrit et/ou oral)		coef 1
UE 25 Projet de développement, Création d'entreprise	CT : 1 écrit et/ou dossiers	2h	coef 3
UE 26 Organisation comptable	CT : 1 écrit	2h	coef 2
UE 28 Contrôle de gestion	CT : 1 écrit	2h	Coef 2
UE 29 Droit du sport	CT : 1 écrit et/ou un dossier	2h	Coef 4
UE 30 Projet tuteuré management	CC : présentation rapport de stage (écrit et/ou oral)		coef 1
<b>UE facultatives :</b>			
UE 8 Action, perception	CT : 1 écrit	2h	coef 2
UE 9 Fonctions motrices	CT : 1 écrit	2h	coef 2

SEMESTRE 2	Type d'évaluation		Coef
UE 4 séminaire	CC : 1 épreuve orale		coef 2
UE 3 Anglais	CT : 1 écrit +CC : écrits et ou oraux	2h	coef 2
UE18 Préparation mentale	CT : 1 écrit	2h	coef 3
UE 19 Suivi médical	CT : 1 écrit	2h	coef 4
UE 20 Conceptions, TP	CT : 1 écrit et un dossier	2h	coef 4
UE 23 Analyse demande, marketing	CT : 1 écrit	2h	Coef 3
UE24 GRH, stratégie....	CT : 1 écrit	2h	coef 3
UE27 Etudes et analyses des coûts	CT : 1 écrit et/ou un dossier	2h	coef 2

UE32 STAGES, au choix après accord enseignant (*) - UE 32A Entraînement Management OU UE 32B Entraînement Management	CT Mémoire + soutenance + stage CT rapport de stage+soutenance+stage (*)	coef.4 coef. 3		Coef. 7
	CT rapport de stage+soutenance+stage (*) CT Mémoire + soutenance + stage	coef. 3 coef.4		Coef. 7
<b>UE facultatives</b>				
UE 42 histoire et sociologie du sport	CT : 1 écrit		2h	coef 2
UE 43 Théories et mécanismes de l'apprentissage	CT : 1 écrit		2h	coef 2

#### 4 - Validation

**La 1<sup>re</sup> année (M1) est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (S1 + S2) égale ou supérieure à 10/20**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

#### CAPITALISATION

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en Crédits Européens

Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée  $\geq 10/20$  par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les Crédits Européens correspondants.

Les éléments (matières) constitutifs des UE non validées, ayant une valeur en Crédits Européens, sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont  $\geq 10/20$ .

Les étudiants salariés ne passent pas les contrôles continus

#### COMPENSATION

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle S1 et S2 est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, les UE sont compensables entre elles.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est  $\geq 10/20$ .

De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres S1 et S2 du M1.

#### STAGES MEMOIRES

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne-ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et après accord de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi (responsable de M1). Le stage entraînement sera le support d'un mémoire, alors que le stage management fera l'objet d'un rapport de stage. (\*) A la demande de l'étudiant et après accord du responsable de promotion le stage management pourra être le support du mémoire, dès lors le stage entraînement sera l'objet d'un rapport de stage. Les coefficients attribués seront alors échangés (coef 4 pour le mémoire management et 3 pour le rapport de stage entraînement. Le mémoire et le rapport de stage font l'objet d'une soutenance devant un jury. Les mémoires ne pourront être soutenus qu'après accord du directeur de mémoire. L'un des 2 stages pourra s'effectuer au sein d'un laboratoire de recherche.

Un document annexe fixe les exigences des différents stages, rapports de stage et mémoires.

Deux sessions sont organisées en mai et juin. Les mémoires peuvent être soutenus dans les 20 premiers jours de septembre.

